



Réf. Farde e-Assemblées : 2578404

N° OJ : 77

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/02/2024

Objet : Plan d'action Bxl Inclusive.- Evaluation 2020-2022.- Actualisation 2024-2025.

Le Conseil communal,

Considérant qu'un plan d'action « Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle » a été mis en place à la Ville en 2018 et qu'il était prévu d'évaluer le dudit plan une fois tous les deux ans;

Considérant que la 2ème évaluation pour la période allant de septembre 2020 à décembre 2022 a eu lieu en 2023;

Considérant qu'une 3ème version du plan a été rédigée pour la période 2024-2025;

Considérant que ce plan représente les actions de tous les départements et échevinats de la Ville de Bruxelles concernés par la question du handicap;

Considérant le rôle du Conseil Consultatif des Personnes en situation de Handicap (CCPH).

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Le nouveau plan d'action Bxl Inclusive 2024-2025, basé sur une évaluation de la période 2020-2022 est adopté.

Article 2 : Renforcer la participation des administrations et du collège des Bourgmestres et Echevins, selon leur domaine de compétences, aux séances plénières du CCPH à raison d'une fois par an dans le cadre de l'évaluation et de la mise à jour du plan d'action.

Annexes :

[Plan d'action Bxl Inclusive 2024-2025 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)